

# Formation en ligne – Plan de protection des sources d’eau potable et gestion des infrastructures

Présentée par Can-Explore, Nordikeau et Akifer

<b>Date*:</b>	9 mars --- Saguenay – Lac – Saint-Jean Abitibi Côte-Nord
	11 mars --- Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine Bas-Saint-Laurent
	16 Mars --- Capitale-National Chaudière-Appalaches Estrie Mauricie Centre-du-Québec
	18 Mars --- Montérégie Outaouais Lanaudière Laurentides

**\*Afin d’éviter un trop grand nombre de participants par journée de formation, nous souhaiterions que chaque municipalité s’inscrive dans sa région administrative. Toutefois, si la date sélectionnée pour votre région ne vous convient pas, vous pouvez vous inscrire à la journée de votre choix.**

**Coût :** 125,00 \$ + taxes (143,72 \$ txs inc.) / participant  
Tous les participants recevront une attestation de participation.  
Une facture vous sera remise par courriel. Vous pouvez également acquitter les frais dès maintenant en envoyant un chèque libellé à l’ordre de Groupe Akifer inc. au 1990, rue Cyrille-Duquet, bureau 210, Québec (Québec) G1N 4K8.

## Programme

8 h45 à 9 h 00	Connexion et arrivée des participants
9 h 00 à 9 h 45	« La structuration des plans de son réseau: C'est quoi, comment ça fonctionne et pourquoi le faire ? » Par Nicolas Pedneault - Chargé de projets chez Can-Explore
9 h 45 à 10 h 00	Séance de questions et pause
10 h 00 à 10h 45	« Bien gérer ses boues d’étangs aérés » Par Jean-Francois Audet - Directeur général de Nordikeau inc.
10 h 45 à 11 h 00	Séance de questions et pause
11 h 00 à 11 h 45	« Plan de protection des sources d’eau potable » Par Stéphane Lambert - Président chez Akifer
11 h 45 à 12 h 00	Séance de questions et pause

**Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec madame Mariève Chamberland par courriel ([mchamberland@akifer.ca](mailto:mchamberland@akifer.ca)) ou par téléphone au 418 809-1608**

**Le paiement devra être acquitté pour recevoir votre lien pour participer à la journée de formation.**

# Formation en ligne – Plan de protection des sources d'eau potable et gestion des infrastructures

## « La structuration des plans de son réseau: C'est quoi, comment ça fonctionne et pourquoi le faire ? » Par Nicolas Pedneault - Chargé de projets chez Can-Explore

La structuration de plans consiste à intégrer toutes les informations de vos infrastructures sur une même base de données, avec ArcGIS. Les métas données telles que les informations techniques de vos infrastructures (diamètre de conduite, longueur, matériaux...etc.) y sont intégrées en plus des interventions effectuées (réparation d'un bris d'aqueduc, nettoyage d'une conduite, inspection...etc.). Peu importe l'envergure du réseau, cette approche permet au gestionnaire d'avoir toute l'information relative à son réseau à un même endroit et ainsi optimiser la prise de décision tant au niveau de l'entretien, de la réparation ou du remplacement des infrastructures.



CAN  
EXPLORE

## « Bien gérer ses boues d'étangs aérés »

Par Jean-Francois Audet, Directeur général de Nordikeau

Gérer les boues d'une station d'épuration par étangs aérés est important car le coût de la vidange peut être la dépense la plus élevée qui survient dans le cycle de vie d'une station d'épuration après son coût de construction et souvent, son importance est sous-estimée. Bien connaître les étapes cruciales nécessaires à la bonne gestion des boues par la mise en place d'un programme de mesure précise d'accumulation, la planification budgétaire d'une vidange à venir, de la préparation d'un devis d'appel d'offres, la surveillance de l'exécution des travaux de vidange et la planification budgétaire pour la vidange future. S'assurer de bien mesurer ses boues pour bien les gérer.



NORDIKEAU  
*La vie à l'état pur*

## « Plan de protection des sources d'eau potable »

Par Stéphane Lambert, Président chez Akifer

En tant qu'exploitant d'un réseau de distribution d'eau potable de catégorie 1 (> 500 personnes), vous avez reçu ou vous recevrez bientôt votre rapport de l'analyse de la vulnérabilité de vos sources d'alimentation en eau potable, tel qu'exigé par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP). L'étape suivante est la mise en place d'un plan de protection. En quoi cela consiste-t'il et comment le mettre en application ?



akifer  
GÉNIE-CONSEIL / HYDROGÉOLOGIE / ENVIRONNEMENT



CAN  
EXPLORE



NORDIKEAU  
*La vie à l'état pur*



akifer  
GÉNIE-CONSEIL / HYDROGÉOLOGIE / ENVIRONNEMENT